

Annales de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours réservé d'attaché d'administration de l'Etat aux agents non-titulaires remplissant les conditions de la loi Sauvadet

Rappel du texte, de la nature de l'épreuve d'admissibilité et des ministères concernés

Texte :

Arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours réservés d'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat relevant de la catégorie A pris en application de l'article 7 du décret n°2012-631 du 3 mai 2012.

Nature de l'épreuve (attaché d'administration) :

Epreuve écrite d'admissibilité : "L'épreuve d'admissibilité est constituée d'une série de cinq questions au maximum relatives aux politiques publiques portées par le ministère ou l'autorité d'accueil. Chaque question peut être accompagnée d'un ou de plusieurs documents en rapport avec la question posée qui n'excèdent pas une page. Elles peuvent constituer en des mises en situation professionnelle.

Durée de l'épreuve : trois heures ; coefficient 2.

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve d'entretien."

Ministères concernés :

- Premier ministre, secrétariat général du gouvernement
- Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Ministère du logement et de l'égalité des territoires
- Ministère de l'éducation nationale. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Ministère des affaires sociales et de la santé. Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducationn populaire et de la vie associative
- Ministère de la justice
- Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Premier ministre, secrétariat général du gouvernement

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ (session 2014)

Sans document quatre questions et une question avec document.

Question 1 : Les évolutions récentes des missions du secrétariat général du gouvernement.

Question 2 : Les autorités administratives indépendantes, enjeux, et actualités.

Question 3 : Les objectifs attendus de la modernisation des systèmes d'information de l'Etat (document extrait du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique. "Ouvrir une nouvelle ère pour les services publics grâce au numérique et à l'innovation publique").

Question 4 : Politiques de simplification administrative et modernisation de l'action publique.

Question 5 : Cas pratique : à la suite de votre réussite à l'examen professionnel, vous êtes affecté(e) à la cellule "achats " de la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre. Dans le cadre d'un important marché de fournitures, vous êtes discrètement approché(e) par un des soumissionnaires potentiels qui souhaite connaître des détails confidentiels concernant ce marché. Comment réagissez-vous ?

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Ministère du logement et de l'égalité des territoires

L'EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ (session 2014)

Avec document pour quatre questions et une question sans document.

Rappel liminaire que les documents associés aux questions sont proposés au candidat à titre d'illustration et de point de départ de la réflexion mais ne sont pas exclusifs d'autres aspects soulevés par les questions ou points de vue différents.

Question 1 : Développement des mobilités actives.

Vous indiquerez quelles sont les principales raisons pour lesquelles il convient d'encourager l'utilisation du vélo et de la marche, les principales mesures mises en place ainsi que les obstacles que les plans d'actions se doivent de contourner. Vous pourrez vous appuyer sur le document n°1 (article du magazine Transports).

Question 2 : Plan de rénovation énergétique de l'habitat

Vous indiquerez quelles sont les enjeux et objectifs poursuivis ainsi que les outils et moyens mis en oeuvre. Vous citerez également les mesures en cours de réflexion qui permettraient d'amplifier ce plan. Vous pourrez vous appuyer sur le document n°2 (article du journal Le Monde "Au bonheur des cyclistes" et Communication du Conseil des Ministres sur le "plan de rénovation énergétique de l'habitat : premiers résultats très positifs").

Question 3 : Transitions écologique

Vous définirez dans un premier temps la transition écologique et dans un second temps, vous mettrez en avant les priorités et les moyens mis en place pour 2014. Vous pourrez vous appuyer sur le document 3 (2 articles internet du MEDDE de janvier et mars 2014 "Qu'est-ce-que la transition écologique" et "Réussir la transition écologique").

Question 4 : Télétravail

En vous appuyant sur le document n°4 et votre analyse personnelle, vous indiquerez quelles sont les conditions pour réussir la mise en place du télétravail au sein d'un ministère et quels sont les avantages et inconvénients selon vous de ce type d'organisation du travail (article du 17 janvier 2014 Le mag).

Question 5 : Le Ministère au quotidien

En quoi le Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'Énergie peut-il être surnommé "le Ministère du quotidien" ? Vous argumenterez votre réponse et citerez quelques-unes des actions que le Ministère porte dans le cadre des politiques publiques qu'il conduit (pas de document fourni)

L'EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ (session 2013 et session 2014)

Session 2013

Sans document quatre questions

Question 1 : Quelles sont les principales modifications apportées par le décret du 5 janvier 2012 relatif à la nouvelle gouvernance académique ?

Question 2 : Préciser la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière d'enseignement.

Question 3 : Les obligations de l'EPLÉ en matière de sécurité et santé au travail.

Question 4 : Les nouvelles compétences des Universités dans le cadre de la loi "libertés et responsabilités des universités" (LRU).

Session 2014

Sans document cinq questions

Question 1 : La mise en oeuvre de la semaine de 4,5 jours a suscité certaines réticences. Pouvez-vous expliquer pourquoi ?

Question 2 : Comment l'éducation nationale contribue-t-elle à l'égalité des chances ? Illustrer par des exemples concrets de mesures mises en place.

Question 3 : Quels sont les différents conseils existants en université ? Quelles sont leurs attributions respectives ?

Question 4 : Quelles sont les principales mesures prises dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants ?

Question 5 : Citer les différents corps de contrôle à l'éducation nationale pour l'enseignement supérieur et leurs attributions.

Ministère de affaires sociales et de la santé

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

L'EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ (session 2013)

Sans document cinq questions

Question 1 : Quels sont les outils et dispositifs pour accompagner les politiques d'insertion professionnelle des jeunes en 2013.

Question 2 : La politique familiale en France : objectifs, instruments et réformes envisagées.

Question 3 : L'Etat apporte son soutien à la vie associative : pourquoi et de quelles manières ?

Question 4 : La sécurité sociale : les branches, leurs difficultés et leurs perspectives.

Question 5 : Dans le cadre de la RGPP, pourquoi et comment trois nouvelles structures régionales ont été créées dans les secteurs du travail et de l'emploi, de la santé, de l'action sociale, de la jeunesse et des sports ?

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ (session 2013)

Sans document pour quatre questions et une question avec document

Question 1 : Le contrôleur général des lieux de privation des libertés.

Question 2 : Les recours dont dispose un agent exerçant ses fonctions au Ministère de la Justice.

Question 3 : Le Conseil Supérieur de la Magistrature, une instance consultative, une instance disciplinaire.

Question 4 : Les compétences respectives des ordonnateurs et des comptables (document extrait du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Question 5 : Les instances de contrôle du ministère de la justice et de ses services déconcentrés.

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (pages 7 et 8)

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ (session 2013 et session 2014)

Session 2013

**Agents devant tous être affectés dans les lycées d'enseignement général et technologie agricole*

**Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA)*

Avec documents cinq questions

Question 1 : A partir de l'annexe 1 (Bilan simplifié de l'EPLEFPA au 01/01/2011 et Résultats simplifiés de l'exercice de l'EPLEFPA au 31/12/11), vous calculerez le résultat de l'exercice, la variation du fonds de roulement ainsi que le montant du fonds de roulement net hors stocks au 31 décembre 2011 : quelle analyse pouvez-vous tirer de l'exercice budgétaire qui vient de se dérouler ?

Question 2 : Quelles sont les attributions du Conseil d'administration d'un EPLEFPA et ses prérogatives en matière d'emploi ?

Question 3 : Quelles sont les différents statuts des personnels pouvant être présents dans une EPLEFPA et quelle démarche à suivre pour le recrutement d'un formateur dont vous préciserez les principaux éléments constitutifs de son contrat ?

Question 4 : Comment procéderez-vous pour mener l'entretien professionnel d'un agent qui arrive systématiquement en retard au travail ?

Question 5 : La politique publique de l'alimentation a été renforcée par la loi Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche adoptée en juillet 2010 et transcrite dans le programme national pour l'alimentation (annexe 2 : article du lancement du programme national pour l'alimentation). Comment cette politique publique peut-elle être mise en oeuvre dans le cadre des différentes missions dévolues à l'établissement ?

Session 2014

Sans document pour quatre questions et une question avec un document

Question 1 : Vous êtes affecté dans un établissement public du ministère chargé de l'agriculture. Il a été décidé de remplacer les équipements scientifiques obsolètes dans les laboratoires. Le budget prévisionnel alloué est arrêté à 50 000€. Le directeur vous demande de rédiger une fiche précisant la forme du marché retenu, détaillant les principales étapes de la procédure de mise en concurrence imposée par le code des marchés publics et proposant les critères de choix les plus pertinents.

(Document – Extrait du BOAMP 13/02/2014 seuils de procédure et de publicité des marchés publics).

Question 2 : Vous êtes responsable d'un service au sein d'une Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. Un agent de votre équipe vous informe de la chute d'un de ses collègues. Des incidents du même type ont déjà été signalés. Quels acteurs, quels instances et outils sollicitez-vous pour remédier à ce risque et à quelle fin ?

Question 3 : Quels sont les acteurs, services et mécanismes qui concourent à la sécurité sanitaire au sein du ministère chargé de l'agriculture ?

Question 4 : Pouvez-vous, à partir d'un exemple, préciser selon quelles modalités l'Union européenne contribue au développement agricole des territoires ?

Question 5 : Quels sont les droits et obligations auxquels vous serez soumis en tant que fonctionnaire du ministère chargé de l'agriculture ?